

AFFAIRE N° 11. - Stade De Champ Fleuri - Tranches 1972 et 1973 - Approba-  
tion du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer  
un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet HEBRARD vient de me faire parvenir les dossiers relatifs aux tranches (1972 - 1973) du Stade de Champ Fleuri.

Les travaux faisant l'objet de ces tranches se décomposent comme suit :

- Bâtiments :

- Gymnases A et B du complexe évolutif y compris leur équipement ;
- les annexes de ces deux gymnases ;
- le logement du gardien.

- Aménagements extérieurs et plateaux E. P. S. :

- 1 terrain de football et de rugby ;
- 3 plateaux d'Education Physique ;
- 1 lançoir collectif ;
- le réseau d'alimentation en eau et les réseaux d'arrosage ;
- le réseau d'assainissement.

Le coût de ces travaux suivant devis de l'architecte en date du 28 MARS 1973 est évalué à 109 395 114 Francs CFA.

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention Jeunesse et Sports ..... 81 500 000
- la différence, de 27 895 114 pourrait faire l'objet d'un emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, d'une part d'approuver le dossier technique et, d'autre part, de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée

M. NANDO. - N'est-il pas possible d'envisager l'aménagement d'un terrain de rugby, mais uniquement de rugby ? Il y a des problèmes qui se posent actuellement à la Redoute. Là, nous avons un terrain qui sera en même temps un terrain de rugby et de foot-ball.

LE MAIRE. - Il n'y a pas assez d'équipes de rugby à Saint-Denis. Nous ne pouvons pas limiter un terrain au rugby seulement, car ce serait le sous-employer.

M. HOARAU. - Il faudrait peut-être aménager le terrain B pour le rugby, en supprimant les deux terrains de volley-ball et de hand-ball qui ne servent à personne. Nous pourrions faire un grand terrain de rugby à l'emplacement actuel et un grand terrain de foot-ball. Cela pourrait être un terrain de foot-ball d'entraînement pour les minimes.

LE MAIRE. - C'est une question à étudier, mais je crois que la Jeunesse et Sports est opposée à la suppression de ces terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Saint-Denis, le 28 Juin 1978  
bon de dépôt  
Le Secrétaire Général  
Signé: B. Bouvet

Sous copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Luyss